



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

COMMUNIQUÉ

« MENG LOFT » - DEUX NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR L'ÉTÉ 2020

L'AEV lance un service d'alerte quand la qualité de l'air se dégrade

L'application „Meng Loft“, développée et lancée par l'Administration de l'environnement (AEV) en 2018 pour informer les utilisateurs sur la qualité de l'air au Luxembourg, permet désormais d'être alerté directement par notification sur des phénomènes liés à la qualité de l'air : la pollution par l'ozone et l'Indice Qualité Air. Un outil précieux pour les personnes sensibles, surtout pour la période estivale, où les pics d'ozone se multiplient.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Première nouveauté : « Meng Loft » notifie désormais ses utilisateurs en temps direct en cas **de pics ozone (O₃) au niveau national**. À des concentrations élevées, ce gaz agressif peut nuire à la santé, et surtout aux personnes sensibles (personnes âgées, enfants, patients souffrant de troubles respiratoires et cardiaques). Pour les personnes concernées, ce nouveau service d'alerte en temps réel permet donc d'adapter leur comportement en fonction de la présence de ce polluant dans l'air.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement



Deuxième nouveauté: L'utilisateur peut aussi recevoir une notification si une station du réseau de mesure **dépasse l'Indice Qualité Air (IQA) choisi**. Cet indice dont l'échelle s'étend de 1 (excellent) à 10 (exécrable), est calculé à partir des concentrations de trois polluants atmosphériques mesurées sur les stations de mesure automatiques répartis sur le territoire national du Luxembourg*. Les personnes sensibles peuvent ressentir les effets à partir du niveau 4/10 (assez bon), les personnes en bonne santé à partir du niveau 7/10 (très médiocre). Il est maintenant possible de recevoir directement une notification si une station du réseau de mesure dépasse un indice entre 6 et 10 (au choix) et d'être averti lorsque la qualité de l'air s'améliore.

En fonction de l'indice, des conseils de comportement sont donnés concernant la santé humaine. Ces conseils peuvent être importants notamment pour les personnes sensibles, mais aussi pour les personnes en bonne santé.

- **RAPPEL DU SERVICE ABONNEMENT AUX BULLETINS QUALITE DE L'AIR DE L'AEV**

L'Administration de l'environnement met à disposition un service d'abonnement, qui permet aux inscrits de recevoir les bulletins de la qualité de l'air ambiant ainsi que les communiqués envoyés en cas de dépassement du seuil européen d'information ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ou d'alerte ($240 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et en cas de pic d'ozone.

Inscrivez-vous : <http://environnement.public.lu/fr/loft/air/mesures/abonnements.html>

DOWNLOADS:

- App Store : <https://apps.apple.com/lu/app/meng-loft/id1378230253?l=en>
- Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=lu.ctie.qualiteaire>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

* Les 3 polluants mesurés

Le dioxyde d'azote (NO₂) Il se forme lors de tout processus de combustion à haute température et est ainsi émis par le trafic routier, l'industrie et les chauffages domestiques. Il favorise les problèmes respiratoires et contribue à l'acidification des sols et l'eutrophisation.

L'ozone troposphérique (O₃): L'ozone est un polluant secondaire d'origine photochimique qui se forme à partir de précurseurs naturels ou anthropiques sous l'action du rayonnement UV. À des concentrations élevées, ce gaz agressif nuit à l'environnement, à la santé humaine ainsi qu'aux matériaux sensibles à l'oxydation.

Les particules fines (PM₁₀) : Ces substances organiques ou minérales sont en suspension dans l'air ambiant et peuvent avoir des origines naturelles ou anthropiques. Leurs nuisances dépendent essentiellement de leurs tailles et de leurs compositions. Les particules de moins de 10 µm (PM₁₀) peuvent causer différents problèmes de santé.